



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 7 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre, à 19 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Monsieur Chrystophe AUBERT, maire.

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, maire, Mmes : BOISTARD Brigitte, HÉRIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, VANNIER Maëva, VIRTON Audrey MM : GODFROY Tony, LÉON Jean-Pierre, THIBAUT Michel.

Absent(s) : Mr ROUSSEAU Thomas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DRANCOURT Marine à Mme HÉRIN Emilie, Mme GUICHARD Sylvie à Mme VANNIER Maëva, Mme REFOURD Johanna à Mme VIRTON Audrey.

Excusé(s) : MM BIGOT Adrien, MOREIRA José

Secrétaire de séance : Mr THIBAUT Michel

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 30/11/2023

Ordre du jour de la séance :

- 1 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 2 – Remboursement Taxe Foncière 2023
- 3 – Renouvellement du contrat de location de la cave « Place du 8 mai »
- 4 – Demande de subvention de l'APE pour le Marché de Noël
- 5 – Avis sur l'enquête publique concernant le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation Environnementale Unique au titre de la Loi sur l'Eau dans le cadre du Contrat Territorial Eau (2023-2028) des bassins de la Maulne, de la Fare et du Brûle Choux en Indre et Loire
- 6 – Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2023 est approuvé à la majorité. (10 pour, 2 contre)

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux points, à savoir :

- L'adhésion de la commune de Esves-le-Moutier au Syndicat Intercommunal Cavités 37
- Une demande de subvention FDSR pour la réfection de routes

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Réf : 2023-12-01 Budget principal : Admission en non-valeur Créances irrécouvrables

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de CHINON propose d'admettre en non-valeur des créances ayant fait l'objet de poursuites infructueuses s'élevant à la somme de 14,37 €

Le conseil municipal, après avoir étudié l'état n° 5287540012 fourni,

- décide d'admettre en non-valeur la totalité des créances, pour un montant de 14,37 € et d'émettre le mandat correspondant à l'article 6541. (Unanimité)

Réf : 2023-12-02 Budget Logements sociaux Admission en non-valeur Créances irrécouvrables

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de CHINON propose d'admettre en non-valeur des créances ayant fait l'objet de poursuites infructueuses s'élevant à la somme de 6,00 €,

Le conseil municipal, après avoir étudié l'état n° 6028420212 fourni,

- décide d'admettre en non-valeur la totalité des créances, pour un montant de 6,00 € et d'émettre le mandat correspondant à l'article 6541 (Unanimité)

Réf : 2023-12-03 Remboursement Taxe Foncière 2023

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance qu'un remboursement de la taxe foncière de 2023 d'un montant de 288 € relatif à un dégrèvement pour perte de récolte sera effectué par le Trésor Public,

Après en avoir délibéré

- autorise le maire à reverser la somme aux locataires des terres communales concernées, au prorata de la surface exploitée (Unanimité)

Réf : 2023-12-04 Renouvellement du contrat de location de la cave « Place du 8 mai »

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 3 décembre 2020, relative à la location de la cave de l'ancienne poste située "place du 8 mai, à Mr et Mme HUET Philippe,

Considérant que le contrat de location est expiré depuis le 14 septembre 2023,

- décide de renouveler ce contrat à compter du 15 septembre 2023 pour un montant annuel de 136 €, pour une durée de trois ans,

- autorise le maire ou les adjoints à le signer (Unanimité)